

Motion Andreas Wüthrich et consorts – Le bois, énergie renouvelable par excellence, ne doit pas être dévalorisé par des transports exagérés

Texte déposé

La construction d'importantes installations de chauffages à bois doit être encouragée par le canton selon la Loi cantonale sur l'énergie (LVLEne). Préoccupé que l'approvisionnement en bois, généralement transformé en plaquettes forestières, ne reste pas local, j'ai interrogé le Conseil d'Etat par l'interpellation (15_INT_382) sur les moyens dont il dispose pour contrôler la construction de ces installations par rapport à la proximité du combustible disponible. La réponse du Conseil d'Etat n'était pas rassurante. Elle exprimait le constat que la loi du marché par le prix du combustible en serait le principal régulateur. Or, dans la situation actuelle et future, les prix de production pour la plupart des marchandises étrangères, y compris le combustible bois, sont largement inférieurs à ceux de notre pays. Ceci concerne aussi les transports. Si on laisse le prix à lui tout seul réguler l'approvisionnement des chaudières, on court un grand risque que le bois soit transporté depuis l'étranger sur de longues distances par camion en consommant d'importantes quantités d'énergies fossiles et en causant de nombreux impacts nuisibles à l'environnement. Le plus important fournisseur d'énergie de chauffage renouvelable de notre pays serait ainsi dévalorisé du point de vue écologique.

Ceci m'amène à proposer au Conseil d'Etat de créer les bases légales, aptes à limiter les impacts écologiques pour la transformation en énergie du bois disponible année après année dans les forêts qui nous entourent, que ce soit par la loi ou de la réglementation. Il a également la liberté de choisir le mode le plus efficace pour réguler l'acheminement du combustible bois pour ces grandes chaudières. Il y a des différentes possibilités, comme :

- la prise en compte maximale des critères écologiques et sociaux dans l'attribution des marchés publics ;
- le choix de bois comportant une faible part d'énergie grise et d'émissions de gaz à effet de serre lors de la production et de l'acheminement ;
- subordonner l'obtention de subventions à l'engagement de choisir préférentiellement du bois suisse.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Andreas Wüthrich
et 24 cosignataires*

Développement

M. Andreas Wüthrich (VER) : — Si le bois est une source d'énergie renouvelable, il l'est seulement dans la mesure où la part d'énergie grise nécessaire pour en faire du combustible à l'endroit où il doit être consommé reste faible. La consommation doit donc rester très locale, afin d'éviter des transports gourmands en énergie fossile. La présente motion vise donc particulièrement les transports et également la provenance du bois. Je suis conscient qu'il n'est pas facile de légiférer sur ce sujet, surtout quand l'achat du combustible tombe sous le couperet du marché public international. Mais avec la volonté politique nécessaire, le bon sens doit l'emporter afin de créer un outil efficace, en ce qui concerne le combustible bois, qui soit un garde-fou à la seule liberté économique.

Je suis confiant sur le fait que le débat en commission sera utile à l'affinage de notre proposition au Conseil d'Etat, lui demandant de mieux réglementer le secteur.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.